

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} mars 2023

Date d'affichage 1^{er} mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230307-DEL_23_03_07_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 + 9 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le SEPT MARS à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Gérard GUESNE, M. Franck POTAUFEUX, M. Christophe BISI.

Excusés :

Mme Sophie DOLLON, (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT)

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON)

M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Didier REVEAU)

M. Dominique MORANCE, (Pouvoir donné à Franck POTAUFEUX)

Mme Bénédicte MARCHAIS, (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA)

M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Edith ALIX)

M. Thierry BODIN, (Pouvoir donné à Carl GUILLEMIN)

Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL)

M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Eric PAPILLON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

RACCORDEMENT A LA STEP D'UN CABLE DE HAUTE TENSION

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de la société TOPO ETUDES en date du 15 décembre 2022,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que la société TOPO ETUDES a été mandatée par ENEDIS pour réaliser un raccordement de la station de traitement des eaux usées.

Considérant que ces travaux consisteront à poser en souterrain un câble de haute tension sur 15m et 2 câbles haute tension sur 50m et une armoire de coupure à partir du lieu-dit « Le champ de cent

fresnes » à Cherré-Au (72400) sur la commune de Cherré sur les parcelles cadastrées section C 169 et C171, propriétés de la ville de La Ferté-Bernard.

Considérant que la société souhaite l'accord de la collectivité propriétaire des parcelles visées.
Etant précisé que ces travaux seront entièrement à la charge d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet de raccordement proposé par la société TOPO ETUDES,

INFORME que les frais seront supportés par la société ENEDIS,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce projet.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU